



## NOTICE EXPLICATIVE – INFORMATIONS PRATIQUES INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2026/2027

### Informations générales

#### **Coordonnées/contacts**

Sciences Po Grenoble-UGA  
1030 rue des universités  
Domaine universitaire  
38400 SAINT MARTIN D'HERES  
Tramway ligne B ou C  
<https://www.reso-m.fr>

Téléphone : (+33)04 76 82 60 00  
Mail scolarité : [contact-inscription@sciencespo-grenoble.fr](mailto:contact-inscription@sciencespo-grenoble.fr)  
Mail accueil de l'établissement : [contact@sciencespo-grenoble.fr](mailto:contact@sciencespo-grenoble.fr)  
Site Internet : <http://www.sciencespo-grenoble.fr>

#### INFORMATION VIE ASSOCIATIVE

**Forum des associations** : Un RDV organisé à la rentrée universitaire à ne pas rater ! Consultez le site Internet de l'établissement pour plus d'informations : <http://www.sciencespo-grenoble.fr/>

#### INFORMATION SPORT

**Forum des sports** : Organisé à la rentrée universitaire, il vous permettra de choisir et vous inscrire à une activité sportive, consultez le site Internet de l'établissement pour connaître la date du forum 2026/2027 : <http://www.sciencespo-grenoble.fr/>

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au

**SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)**

Maison universitaire des services aux étudiantes,  
80 Allée Ampère,  
38400 Saint Martin d'Hères

Site web <https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr/>

Accès aux activités notées :

<https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr/menu-principal/activites-a-grenoble/activites-notees/liste-des-activites-notees-grenoble/>

**Sportif et artiste de haut niveau, étudiants en situation de handicap** : plus d'informations sur le site Internet de l'établissement : <https://www.sciencespo-grenoble.fr/vie-etudiante/publics-specifiques-et-amenagements-detudes>

#### CARTE D'ETUDIANT

A l'issue de votre inscription, une carte d'étudiant vous sera remise, et devra être conservée pendant toute la durée de vos études.

Cette carte intègre divers services (notamment photocopies, emprunts d'ouvrages au centre de documentation de Sciences Po ainsi que dans les autres bibliothèques du campus...).

**1ère inscription à Sciences Po Grenoble-UGA**, sous 1 à 3 jours vous recevrez vos identifiants de connexion à l'environnement numérique de travail dans deux messages distincts, envoyés à votre adresse électronique personnelle. Ces identifiants vous donneront notamment accès aux outils collaboratifs, ainsi qu'à de nombreuses ressources documentaires accessibles en ligne. Ces identifiants ouvrent également l'accès à votre adresse de messagerie électronique institutionnelle [prenom.nom@etu-iepg.fr](mailto:prenom.nom@etu-iepg.fr) laquelle sera ensuite la seule utilisée par les personnels administratifs et enseignants pour communiquer avec vous.

**En cas de réinscription** vos identifiants de l'année précédente restent valides et inchangés.

## CHARTRE POUR L'EGALITE, CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE HARCELEMENT ET LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Parmi les divers engagements de l'établissement, retrouvez cette Charte sur notre site Internet : <https://www.sciencespo-grenoble.fr/dispositifs-de-signalement#5051>

### DROITS D'INSCRIPTION

La Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) prévoit pour les étudiants relevant de la formation initiale une continuité d'affiliation à leur régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA, ou autre), généralement celui des parents.

Il vous sera demandé d'acquitter une **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 105 euros** destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Le paiement de cette contribution devra être réalisé dès à présent en ligne par l'étudiant en amont de son inscription administrative. Une fois cette étape réalisée, l'étudiant pourra alors s'inscrire à Sciences Po Grenoble-UGA en présentant le jour de son inscription l'attestation d'acquiescement (de paiement ou d'exonération).

**Tous les étudiants sont assujettis à la CVEC**, en revanche les profils suivants font l'objet d'une exonération totale :

- Les étudiants boursiers sur critères sociaux (CROUS) – Attention ! L'exonération ne sera effective que lorsque le CROUS aura notifié l'attribution d'une bourse. Il est donc important d'avoir formulé la demande de bourse auprès du CROUS dans les délais impartis.
- Les étudiants bénéficiant du statut de réfugié.
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire.
- Les demandeurs d'asile disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

**Profils d'étudiants non assujettis** (donc non concernés) par la CVEC :

- Les étudiants relevant du profil formation continue.
- Les étudiants en échange international entrant  $\Rightarrow$  Il s'agit là d'étudiants internationaux effectuant une mobilité en France, dans le cadre d'une convention passée entre leur université d'origine et Sciences Po Grenoble-UGA.

Accès au paiement (ou à l'exonération), ainsi qu'à toutes les informations pratiques sur la CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

**Attention !** Les étudiants bénéficiant d'une exonération devront également s'authentifier sur ce site pour récupérer l'attestation de mise en conformité nécessaire à leur inscription administrative à Sciences Po Grenoble-UGA

Les informations sur les tarifs des frais de formation 2026/2027 sont disponibles sur le site Internet de l'établissement :

<https://www.sciencespo-grenoble.fr/formations/scolarité-infos-pratiques#4354>

**Modes de paiement autorisés : carte bancaire et virement.**

Possibilité de régler en 3 fois. Un premier tiers de la somme globale sera réglé le jour de l'inscription, le 2<sup>ème</sup> tiers le mois suivant, le 3<sup>ème</sup> tiers le mois d'après.

## EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

### 1) BOURSIERS DU CROUS :

Seuls sont exonérés les boursiers français ou étrangers gérés par le(s) CROUS, et inscrits dans une formation habilitée à recevoir des boursiers en présentant la **notification d'attribution conditionnelle de bourse 2026-2027**. Cette notification d'attribution deviendra définitive dès que Sciences Po Grenoble-UGA aura validé l'inscription administrative de l'étudiant.

### 2) AUTRES TYPES DE BOURSIER EXONERES :

Bourse EIFFEL, Bourse IDEX, Bourse PREPA TALENTS ou Bourse DE LA GRADUATE SCHOOL@UGA (uniquement pour les étudiants de nationalité étrangère) : Fournir le justificatif correspondant.

### 3) ETUDIANTS PUPILLE DE LA NATION :

Sur présentation du justificatif officiel les concernant, exonération totale des droits de scolarité Sciences Po Grenoble-UGA pour les étudiants ayant le statut de « pupille de la nation ».

### 4) ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

Exonération totale des droits de scolarité Sciences Po Grenoble-UGA pour les étudiants ayant une carte d'invalidité de 80 % ou plus, délivrée par la CAF.

### 5) LES DEMANDEURS D'ASILE,

bénéficiant de la protection subsidiaire ou ayant le statut de réfugié

## COMMISSION D'EXONERATION

La commission d'exonération de Sciences Po Grenoble-UGA examine et prend en compte les situations d'urgence sociale. Elle peut, dans certains cas et à titre exceptionnel, proposer une remise gracieuse, totale ou partielle, du montant des droits d'inscription.

**Une commission unique annuelle se tiendra mi-octobre 2026**

Le dossier est à télécharger sur le site de l'IEP :

<https://www.sciencespo-grenoble.fr/vie-etudiante/soutien-aux-etudiantes-et-etudiants#4571>

Contact : [contact-aidesociale@iepg.fr](mailto:contact-aidesociale@iepg.fr) - Tel. : 04.76.82.83.66

## FONDS DE SOLIDARITE et FOND ENVIRONNEMENTAL

Le Conseil d'Administration de Sciences Po Grenoble - UGA a créé en 2001 un **fonds de solidarité** ayant pour vocation d'accorder une aide à des étudiants en réelles difficultés financières, boursiers ou non. Et dans sa démarche de décarbonation, Sciences Po Grenoble – UGA met aussi en place un **fonds environnemental** ayant pour objectif de soutenir les étudiants dans leur choix de mobilité bas carbone.

Deux commissions d'examen des dossiers et d'attribution ont lieu dans l'année (hors commissions d'urgence) : **1ère Commission en automne et 2ème Commission au printemps**.

Les étudiants qui pensent pouvoir bénéficier de ce fonds doivent remplir un dossier et le retourner à la gestionnaire administrative du fonds de solidarité.

Le dossier est à télécharger sur le site de l'IEP : <https://www.sciencespo-grenoble.fr/vie-etudiante/soutien-aux-etudiantes-et-etudiants#4569>

Contact : [contact-aidesociale@iepg.fr](mailto:contact-aidesociale@iepg.fr) - Tel. : 04.76.82.83.66

## REMBOURSEMENT / ANNULATION D'INSCRIPTION

Le remboursement partiel des droits d'inscription est possible dans les cas suivants :

### **1-Transfert/ Annulation d'inscription**

*Postérieurement à votre inscription à l'IEP de Grenoble, vous avez reçu un avis d'admission dans un autre établissement d'enseignement supérieur. Vous voulez faire transférer / annuler votre inscription.*

#### **Démarche :**

- Vous paierez à nouveau les droits de scolarité dans l'établissement d'accueil
- L'IEP remboursera les droits d'inscription déduction faite d'une **somme de 200 € restant acquise.**
- Demande à formuler par mail à [contact-inscription@sciencespo-grenoble.fr](mailto:contact-inscription@sciencespo-grenoble.fr)

#### **Date limite de demande d'annulation d'inscription et de remboursement :**

- 1/ Pour convenance personnelle : début des cours (se référer au calendrier de rentrée)
- 2/ Pour tout autre cas, la demande sera appréciée par la Vice-présidence Formation.

L'annulation d'inscription ne sera prise en compte qu'à condition d'avoir communiqué un courrier daté et signé par l'étudiant auprès du service de la scolarité, et en indiquant le motif de l'annulation d'inscription. Attention, l'annulation d'inscription entraîne la perte du statut étudiant.

### **2- Boursier du CROUS a posteriori dont aide annuelle du Fonds National d'Aide d'Urgence**

*Postérieurement à votre inscription vous avez reçu une attribution de bourse d'enseignement supérieur (y compris une bourse à échelon zéro), vous pouvez bénéficier d'une exonération totale ou partielle des droits d'inscription (selon la formation d'inscription).*

#### **Démarche à effectuer au plus tard 10 jours après réception de l'avis d'attribution de bourse :**

- Demande à formuler par mail à [contact-inscription@sciencespo-grenoble.fr](mailto:contact-inscription@sciencespo-grenoble.fr)
- Renseigner les formulaires communiqués et les retournés accompagnés des pièces réclamées.

## AIDES ET AMENAGEMENTS SPECIFIQUES POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Réussir ses études et sa vie d'étudiant quand on est confronté à une maladie ou à une situation de handicap, permanent ou temporaire, à la dyslexie etc.

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

#### ETUDES ET EXAMENS

- Durée et déroulement des études : possibilité de disposer d'un aménagement du cursus et de l'emploi du temps
- Aides à la communication : interprétariat LSF, codage LPC etc.
- Accès au contenu des enseignements : prise de notes, transcription Braille, adaptation des ressources et supports
- Accompagnement pédagogique : tutorat et éventuellement travaux dirigés de reprise de cours ou de soutien

**MODALITE D'EXAMENS (partiels ou terminaux)** Des dispositions réglementaires existent :

- aides : secrétaire etc.
- matériel bureautique
- temps d'épreuve majoré

⇒ se renseigner auprès du CORRESPONDANT HANDICAP de votre établissement ou au SAH

- Aide matérielle et technique : reprographie, documentation, bilan et préconisations pour l'accès aux outils informatiques

⇒ se renseigner auprès du SAH

**PRENDRE IMPERATIVEMENT CONTACT POUR UN RENDEZ-VOUS AVEC LE CENTRE DE SANTE, LE PLUS TÔT POSSIBLE OU, AU PLUS TARD, DEUX MOIS AU MOINS AVANT LE DEBUT DES EPREUVES.**

**Il ne pourra être envisagé de dérogation que dans les cas d'urgence exceptionnels. Un médecin habilité formulera un avis sur les dispositions à mettre en œuvre.**

#### VIE QUOTIDIENNE

Une assistante sociale du CROUS est à votre disposition au SAH pour vous informer ou vous aider à résoudre les questions concernant : le logement et les appartements adaptés, la restauration, les aides sociales (bourses, aides financières, ...)

#### ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Chaque étudiant en situation de handicap, pourra, s'il le souhaite, choisir un sport en fonction de ses possibilités physiques.

Cette pratique sportive se fera sous forme de loisir ou sous forme d'UE optionnelle (UE, Bonification...) validée dans le cursus. (Se renseigner au SAH ou au Bureau des Sports de votre université)

#### INSERTION SOCIALE ET/OU PROFESSIONNELLE

Un certain nombre d'entreprises et d'associations développent des actions favorisant l'insertion professionnelle des Etudiants Handicapés (se renseigner auprès du SAH) :

- stages en entreprises : durant l'année ou les vacances
- parrainage partenariat
- bourses d'étude et d'équipement...

Des services sont à votre disposition et à même de vous conseiller, de vous informer :

- sur les réseaux utiles,
- sur les outils technologiques de compensation
- sur l'environnement, la législation s'appliquant à l'insertion, l'orientation médicale

## ADRESSES UTILES

### SAH

Service Accueil Handicap de l'université de Grenoble

Bâtiment Muse

80 Allée Ampère

Domaine universitaire

38400 Saint-Martin-d'Hères

**Trams B ou C arrêt station « Gabriel Fauré – Muse »**

☎ 04 76 74 85 75

Courriel: [accueil.sah@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:accueil.sah@univ-grenoble-alpes.fr)

Site Web: <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/le-service-accueil-handicap-1379586.kjsp?RH=1702982259801>

### Centre de Santé Université Grenoble Alpes

Muse, la maison des services étudiants

80, allée Ampère

38400 Saint-Martin-d'Hères

**Trams B ou C arrêt station « Gabriel Fauré – Muse »**

☎ 04 76 18 79 79

Site Web: <https://centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr/>

### MDA

Maison Départementale de l'Autonomie

15 avenue Doyen Louis Weil – 38000 Grenoble

**Trams A arrêt St Bruno ou B arrêt Palais de justice**

☎ 0800 800 083 (gratuit depuis un poste fixe) // 04 38 12 48 40

Site Web: <https://www.isere.fr/handicap-grand-age/soutien-aux-personnes-en-situation-handicap>

### CROUS

Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

Accueil Bourse et Logement

Bâtiment Muse

80 Allée Ampère

Domaine universitaire

38400 Saint-Martin-d'Hères

**Trams B ou C arrêt station « Gabriel Fauré – Muse »**

☎ 09 72 59 65 38

Site Web: <https://www.crous-grenoble.fr/>

### Correspondants handicap étudiant à Sciences Po Grenoble-UGA :

- Caroline BRAY, Vice-Présidente Vie étudiante
- Hayat HNIDA, Directrice de la Formation et vie étudiante

[vp-vie-etudiante@iepg.fr](mailto:vp-vie-etudiante@iepg.fr)  
[hayat.hnida@iepg.fr](mailto:hayat.hnida@iepg.fr)

## Complément d'information du dossier d'inscription

### SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

La Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) prévoit pour les étudiants relevant de la formation initiale une continuité d'affiliation à leur régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA, ou autre), généralement celui des parents.

### Accès à toutes les informations pratiques sur la sécurité sociale étudiante :

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

ET

<https://www.ameli.fr/>

**Attention ! Il appartient aux étudiants étrangers de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à leur couverture sécurité sociale en tant qu'étudiant pendant leur séjour en France. Ceci réclame également d'entreprendre les démarches administratives nécessaires à cette couverture sociale :**

L'ADHESION A UNE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE est laissée à l'appréciation et à la charge des étudiants